

ASSOCIATION POUR
LA RECHERCHE ET LA SAUVEGARDE DE LA VÉRITÉ HISTORIQUE
SUR LA RÉSISTANCE EN CREUSE

BULLETIN N° 36

MARS 2005

SOMMAIRE

Assemblée générale 2005	1
Nos peines	1
- Nouvelles. Bonnes ... et moins bonnes	2
Cérémonies commémoratives.	2
Répertoire des sujets traités.	2
La vie de l'association	3
- La Creuse des années sombres	3
- Autres chantiers	3
Les médias et l'histoire	3
Concours national Résistance et Déportation	4
Pages de l'histoire de la Creuse	5
- L'écoute des radios étrangères	6
- La chasse aux tracts parachutés	6
- L'état d'esprit des populations	7
Histoire. Quelle histoire ?	7
- Constats (sur l'histoire de la Résistance)	7
- Problèmes d'éthique	7
Ces enfants qu'il fallait sauver	8
Les maillons manquants	9
La Justice sous Vichy	9
- La Justice en Creuse	12
Affaire Todorov	12

ASSEMBLEE GENERALE 2005

Elle se tiendra le mercredi 27 avril

Maison des associations de Braconne
Salle N°2, à 14 h 30

A l'ordre du jour :

- Rapports d'activité, financier, moral
- Travaux en cours.
- Perspectives
- Questions diverses.

Le présent avis vaut convocation.

NOS PEINES

Au cours de ce premier trimestre nous n'avons pas enregistré de décès d'adhérent mais appris la disparition de trois personnes que nous avons connues dans le cadre de nos recherches.

Mme Léonie MARX, née Voss, avait été, pour une part, à l'origine de nos travaux sur le sort des Juifs et de leurs enfants en Creuse entre 1940 et 1944.

Née dans une famille juive allemande qui avait fui le nazisme pour se réfugier dans l'Est de la France elle avait, après la débâcle, été assignée à résidence sur la commune de Maisonnisses. La mère étant prématurément décédée, la jeune Léonie Voss avait assisté son père pour élever ses frère et sœur plus jeunes. Elle avait été raflée le 26 août 1942 et conduite avec les siens au « centre de regroupement » de Bousac. Sa famille,

avec deux autres, avait échappé à la déportation, libérée par le préfet Jacques Henry, au motif semble-t-il que son père avait été mobilisé en 1940 et avait servi sous l'uniforme français.

Elle avait ensuite continué à vivre d'expédients car le père n'avait pas le droit d'exercer son métier. Elle gardait cependant un bon souvenir de Maisonnisses et adressait chaque année une obole à la municipalité.

Au début des années 90, elle avait voulu revoir son lieu de résidence et retrouver les traces de son arrestation. Personne semble-t-il ne se souvenait de la rafle et elle avait même reçu, via son député qu'elle avait saisi, une très officielle lettre de l'autorité préfectorale affirmant qu'il n'y avait pas eu de « centre de regroupement » à Bousac.

Elle avait toutefois eu connaissance de l'information que nous avons communiquée à la presse, à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la rafle, en 1992, nous avait téléphoné et raconté ses souvenirs. Depuis nous recevions périodiquement un nouvel appel et chaque année une carte de vœux. (Voir son témoignage sur le site « Bonjour les enfants » du Lycée de La Souterraine.)

Nous présentons à sa famille nos bien vives condoléances.

Harry KUJAWSKI est décédé le 18 février dernier. Enfant, il avait été recueilli par l'OSE, après la disparition de ses parents. Il avait séjourné successivement à Montintin en Haute Vienne, le Masgelier en Creuse, puis clandestinement, sous le nom de Cujar, au Collège de La Souterraine, protégé avec d'autres, par le directeur de l'établissement. Il avait, avec ses camarades, œuvré pour que ce directeur, Jean-Baptiste Robert, soit honoré à titre posthume et reconnu « Juste parmi les nations » Voir bulletin N°22.

Lors de la présentation de notre ouvrage contenant les actes du colloque de 1996, il avait, avec beaucoup d'émotion, retrouvé son instituteur du Masgelier : Gaston Grandpey. Brillant élève, il avait poursuivi des études qui avaient fait de lui un Professeur de faculté.

Nous renouvelons à son épouse, ses enfants et petits-enfants, nos bien sincères condoléances

Henri WOLF, est décédé le 18 mars, des suites d'une longue et douloureuse maladie. Nous l'avons vu récemment, très fatigué, mais cependant toujours plein d'énergie, dans une émission de FR 3.

Lors de la débâcle de 1940, la voiture familiale avait selon son expression « rendu l'âme » en Creuse, aux Combes, près de Saint Hilaire le Château. Il aimait rappeler le bon accueil des villageois, l'hébergement et l'assistance qui leur avait été accordé, l'aide qu'il apportait aux paysans, le souvenir qu'il gardait des batteuses, son travail chez un artisan. Son père avait été envoyé pour dans un GTE (Groupement de travailleurs étrangers), à Soudeilles, en Corrèze.

Vint, hélas, le 26 août 1942, la rafle des Juifs étrangers, alors que la zone sud n'était pas encore occupée par les Allemands. Arrêté avec sa mère, il retrouva son père à Nexon, d'où il fut déporté, via Drancy, vers Auschwitz, par le convoi N° 26. « Arrivée 957 juifs. Gazés 918 » note le « calendarium » du camp, rappelait-il, en précisant que sa mère était parmi ces gazés. Lui, avait été extrait du convoi avec quelques autres jeunes, garçons et filles.

Pour survivre à Auschwitz, il fallait disait-il, « s'adapter à l'univers concentrationnaire. Un univers qui avait ses lois, ses règles, son langage, sa hiérarchie et dans une certaine mesure sa morale. J'avais 16 ans. Je me suis adapté. » Sur les 76 000 déportés juifs de France 2 300 seulement ont survécu. « Nous sommes revenus désespérés, sans famille, sans moyens d'existence, très malades pour la plupart. »

Henri Wolf qui s'était reconstruit une vie familiale disait ; « Nous avons des enfants, des petits-enfants maintenant, ils sont notre revanche à nous » et il ajoutait : « Nous avons toujours lutté. ... nous refusons qu'Auschwitz soit oublié, nous racontons l'holocauste dans les collèges, dans les lycées, dans les universités, nous accompagnons des charters de lycéens dans les camps. »



Henri Wolf devant la stèle élevée à Guéret, en mémoire des persécutions racistes et antisémites, le 26 août 2003

Il s'était exprimé en Creuse, pour la première fois, à l'occasion du colloque de mai 1996 et avait ému aux larmes toute l'assistance. Il revenait chaque année pour la cérémonie commémorative de la rafle du 26 août et avait été invité à plusieurs reprises dans les lycées de Guéret et La Souterraine.

Nous présentons à son épouse, ses enfants et petits-enfants nos bien sincères condoléances.

NOUVELLES. BONNES ET MOINS BONNES

Nombreux, sont les « anciens » affectés par l'âge et la maladie, mais nous ne sommes pas toujours informés de leurs soucis.

Nous avons eu des nouvelles de Guy Beck, 92 ans, handicapé dans ses déplacements mais toujours très lucide, de Irène Paillassou, un peu moins jeune mais toujours en forme (relative), et de Mme Fossey, notre doyenne, 95 ans.

CEREMONIES COMMEMORATIVES

Les médias, spécialement la TV, ont fait un large écho aux cérémonies qui ont marqué l'évacuation puis la libération du camp d'extermination d'Auschwitz et, en complément, aux drames de la Shoah, à l'ampleur des crimes racistes du nazisme : 5,5 millions de Juifs, environ, 250 000 Tziganes environ, qui constituent le génocide des peuples jugés « inférieurs. »

Des cérémonies très émouvantes se sont déroulées à Auschwitz-Birkenau et en France en présence des plus hautes autorités de l'État.

Lors de l'inauguration de la nouvelle exposition du pavillon français du musée-mémorial d'Auschwitz-Birkenau, le Président de la République a dit : « Le mal s'est incarné en ces lieux, déchirant nos cœurs et brûlant nos consciences pour l'éternité. Aujourd'hui, dans le silence et l'émotion, nous sommes venus nous recueillir et nous incliner devant toutes les victimes des camps de la mort. Au-delà des mots toujours trop faibles, nous sommes venus exprimer devant l'histoire notre volonté. Volonté de témoigner, volonté de transmettre, volonté d'honorer et volonté d'agir. »

A Paris, lors de l'inauguration du Mémorial de la Shoah, il poursuivait : « Se souvenir, c'est aussi transmettre. Il faut que toujours l'histoire soit dite. Jamais la chaîne ne doit se rompre. Nos enfants, nos petits-enfants, devront garder au plus profond de leur cœur, poignante comme une douleur et présente comme une menace, la conscience de ce qui s'est passé. »

Nous avons aussi eu le témoignage d'ex-enfants accueillis et protégés en Creuse qui nous ont dit leur émotion en découvrant, gravés dans la pierre du mémorial, les noms de leurs parents.

Bientôt, de nouvelles cérémonies devraient évoquer le sort des déportés pour faits de Résistance, en camps de concentration. Le taux de mortalité bien que considérable n'est pas comparable avec celui des victimes de la Shoah, mais les souffrances endurées n'en sont pas moins difficiles à imaginer. Souhaitons que les médias et les autorités officielles leur consacrent une attention à la mesure de ce qu'ils ont vécu.

REPertoire (DES ARTICLES PUBLIES)

Il a été bien accueilli, malgré certaines imperfections :

- des fautes de frappe, quasi-inévitables, que les lecteurs ont, selon la formule consacrée, « rectifiées eux-mêmes »,
- pas de mention des illustrations,
- oubli de certains sujets, dans une seconde rubrique,
- absence de signalisation, dans le répertoire, de faits importants, inclus dans divers sujet,

Il manque aussi un index des noms et des lieux. Il faudrait, procéder à la numérisation de l'ensemble des bulletins avec un logiciel spécialisé permettant des

recherches par « mots clés », ce qui faciliterait aussi le transfert sur Internet.

VIE DE L'ASSOCIATION REUNION DU 18 FEVRIER

Elle avait pour objet de faire le point des travaux en cours. Elle associait à cet effet, les membres du bureau, ceux du groupe de travail (livre) et l'équipe en charge du CD ROM AERI. Réunion studieuse malgré l'absence de deux excusés et de trois absents. Tous les sujets ont été abordés, après une réflexion sur « le temps long de l'histoire » dans lequel s'inscrivent tous nos travaux. La période 39-45 trouve ses racines dans l'entre deux guerres et se prolonge bien au-delà de la libération.

A aussi été évoquée, la nécessaire numérisation des bulletins et d'une partie au moins des acquis, spécialement de certaines sources, tels les 3000 feuillets puisés par Jean Michaud dans les archives de la Gendarmerie. Ce travail ferait gagner un temps précieux pour l'exploitation et éviterait des omissions. Hélas, nulle bonne volonté ne se manifeste pour l'assurer.

OUVRAGE : LA CREUSE DES ANNEES SOMBRES 1940-44

Les communications réalisées pour les colloques de 2004, année marquant le 60^{ème} anniversaire de la Libération, ont pris beaucoup de temps, (l'association a été présente dans 6 colloques), aux dépens de la mise au point des textes du tome 1. Ces travaux sont des textes pratiquement finalisés mais ils concernent le tome 2. L'élaboration du « Répertoire des textes publiés » a aussi demandé du temps. En fait, trop de choses reposent sur une même personne.

L'histoire ne s'écrit pas comme un roman. Elle n'est pas le fruit de l'imagination du moment mais de longues recherches qui conduisent à dégager la vérité des légendes, des opinions, des « on dit », de la gangue du superficiel pour atteindre l'essentiel. Quelques exemples ont été évoqués, tels la difficulté à retrouver le contexte de l'époque, l'oubli des disparus au profit des derniers survivants, la découverte de faits et causes méconnus ou gênants, etc.

Il reste encore quelques archives à explorer (versements tardifs) et des compléments ponctuels à effectuer mais bien peu de monde pour faire le travail.

384 pages du tome 1, sont terminées (vérification et mise au point par le groupe de travail), hors illustrations. Dès que les chapitres en cours seront terminés et vérifiés, il sera possible de passer à phase ultime : vérification grammaticale et « marquage informatique » des noms de personnes et de lieux, pour la réalisation de l'index. Y a plus qu'à !

AUTRES CHANTIERS

CD ROM AERI : les textes, à vocation pédagogique, doivent, comme dans les autres départements, être rédigés par des professeurs d'histoire, à partir des acquis mis à leur disposition, mais la Creuse est un petit département qui ne compte qu'un petit nombre d'établissements et donc un petit nombre de professeurs d'histoire. Elle n'a pas non plus de faculté donc pas d'étudiants. Il est prévu de recruter de nouvelles bonnes volontés. A ce jour, les résultats seraient encourageants et le travail devrait enfin avancer.

Ouvrage Chabannes. Le projet, lancé dès 1997 a recueilli de précieux matériaux, tant auprès des anciens pensionnaires que sur le plan local.

Il faut maintenant passer à la phase réalisation, trouver quelques bonnes volontés pour conduire le projet à son terme.

Internet. L'association a reçu des propositions d'hébergement pour faire connaître ses activités. Il faudrait donner suite mais ... qui répondra aux contacts ?

Il faudrait aussi envisager la création d'un site propre. Qui le fera vivre ? Pauvre département !

Projet. Dans quelques semaines vont se développer les commémorations du retour des « absents » : prisonniers de guerre, déportés, STO, etc. Les Archives, avec le concours de l'ODAC et de Guy Marchadier préparent une exposition consacrée au retour des prisonniers de guerre (Ils étaient encore près de un million.)

L'association a envisagé un mini-colloque qui aurait pu se tenir en complément de son Assemblée générale, pour évoquer le sort des diverses catégories « d'absents. » Hélas toutes les salles possibles sont mobilisées pour la campagne consacrée au référendum !!!

Un autre thème a été évoqué : « *L'histoire de la deuxième guerre mondiale et de la Résistance, vecteur de la formation civique pour les jeunes et les moins jeunes.* » Il concerne à la fois l'enseignement de l'histoire (programmes) et la transmission par les médias. C'est un sujet d'intérêt au moins régional, pour lequel il serait possible de réunir un plateau de qualité. Existe-t-il un auditoire pour un tel sujet en Creuse ? On peut en douter.

LES MEDIAS ET L'HISTOIRE

Les médias qui, dans leur ensemble, et spécialement la TV, ont évoqué l'an dernier le 60^{ème} anniversaire du débarquement, se sont de même beaucoup intéressés, en ce début d'année, à la libération d'Auschwitz et à la Shoah. Peut-être porteront-ils dans quelques semaines, un même intérêt aux camps de concentration, au sort des prisonniers, déportés, STO, etc.

Dans le précédent numéro nous avons évoqué une émission de FR3 Limousin-Poitou-Charente, consacrée à l'été 44 et regretté les libertés prises avec l'histoire. Plus récemment, nous avons eu une nouvelle émission de même type consacrée à la déportation de Juifs et aux « Justes » qui sauvèrent nombre d'entre eux.

Nous en avons retenu une bonne prestation de Henri Wolf, interviewé à son domicile, fatigué par la maladie mais toujours poignant dans ses récits, l'évocation des liens tissés avec un enfant juif par la famille Nauhaut (la remise de la médaille des Justes, à Gouzon, avait revêtu une intensité émotionnelle extraordinaire dont nous avons rendu compte), les propos empreints de lucidité et de dignité du président de la communauté juive de Limoges, une remarquable prestation d'un professeur de Poitiers, divers témoignages eux aussi émouvants, etc. Une bonne émission ? En apparence oui, pour qui ne connaît pas les faits, mais une émission qui a pris bien des libertés avec l'histoire. L'animateur et son conseiller historique ont manifestement besoin de réviser. Comme

précédemment ils semblent ignorer que la France fut à l'époque coupée en deux par la ligne de démarcation, que la R.5 était initialement en zone dite libre et le Poitou-Charente pour l'essentiel en zone occupée, que la législation anti-juive allemande était différente de celle de Vichy. Simples « détails » ? Des « Justes » de la Creuse et de l'Indre, entre autres, il ne fut pas question. Mme Amoros, « spécialiste » du sujet a montré une fois encore l'étendue de ce qu'elle ignore.

CONCOURS NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION 2005

Les épreuves se sont déroulées le jeudi 16 mars. Les devoirs n'ont pas encore été corrigés et on ne connaît pas à ce jour, le nombre exact des participants. Il devrait être du même ordre que l'an dernier, environ 400.

Les élèves ont reçu, comme chaque année, un dossier contenant le texte de l'audiovisuel et, en annexes, des témoignages de déportés. L'ensemble a été transféré sur CD ROM par les services de l'ODAC puis placé sur le cyber réseau de l'Éducation Nationale par les soins de l'Académie. La neige a quelque peu contrarié les prestations dans les établissements.

Trois autres constats doivent être faits :

- les dossiers sont réalisés et envoyés trop tardivement. Les élèves présentent de plus en plus de dossiers et y travaillent souvent dès la connaissance du thème.

- Celui de cette année ne pouvait être exposé et commenté dans les collèges et lycées que par d'anciens déportés, de moins en moins nombreux et de moins en moins disponibles. Albert Marchand a été seul en mesure de témoigner.

- L'enseignement de l'histoire évolue et les élèves ont de plus en plus recours à Internet et ils travaillent avec les moyens techniques nouveaux : appareils photo et caméras numériques, CD voire DVD ROM. Ils vivent dans leur temps et c'est aux « anciens » de s'adapter.

La remise des prix se déroulera comme chaque année le 8 mai après-midi à l'Hôtel de Ville de Guéret. Merci par avance aux généreux donateurs qui tiendront à récompenser les lauréats.

PAGES D'HISTOIRE CREUSOISE

Les archives sont toujours source d'enseignements, connus ou méconnus. En voici trois exemples, qui complètent ceux que nous avons déjà publiés.

L'ECOUTE DES RADIOS ETRANGERES

C'est une des préoccupations du gouvernement de Vichy et les rapports de gendarmerie traitent régulièrement le sujet. A titre d'exemple ceux du Lieutenant de Bourgneuf :

- 20 Mars 1941 : *C'est particulièrement par la radio dite gaulliste que se manifeste actuellement la propagande étrangère. Des constatations personnelles me permettent d'affirmer que chaque soir à 20 h 15, 60 à 70 % des personnes possédant un poste récepteur écoutent l'émission « Les Français parlent aux Français. »*

- 24 mai 1941 : *« C'est toujours par la radio que la propagande étrangère a tendance à se propager. La radio anglaise est toujours très écoutée à Bourgneuf. »*

- 25 juin : même observation (note de Jean Michaud)

- Septembre 1941 : *« La radio anglaise (dite gaulliste) est toujours très écoutée, ainsi que la radio russe. »*

- 25 octobre 1941 : *« Les émissions de la radio de Londres sont encore toujours très écoutées. »*

- 25 novembre 1941 : *« Les auditions de la radio de Londres semblent avoir cessé depuis la mise en application de la loi du 28 octobre 1941. » (Interdiction)*

- 24 décembre 1941 : *« Les auditions de la radio de Londres semblent avoir cessé. L'évolution de l'offensive anglaise en Libye paraît suivie avec intérêt. Il en est de même de l'offensive soviétique sur le front oriental et de l'entrée en guerre des États-Unis d'Amérique. Aucun commentaire n'est fait mais on devine qu'une défaite des puissances de l'Axe ferait la joie de la majorité de la population. »*

- 14 février 1942 : *La radio dissidente n'est plus écoutée ou si elle l'est, toutes les précautions sont prises pour que les postes récepteurs ne soient pas entendus de l'extérieur. »*

- 23 mars 1942 : *La radio anglaise et dissidente est toujours écoutée mais les délinquants prennent les précautions utiles pour ne pas être inquiétés. La surveillance devient de ce fait inopérante. »*

La brigade d'Auzances a toutefois décelé un auditeur et informé le chef d'escadrons R. commandant la Compagnie de la Creuse. Celui-ci réagit aussitôt : *« L'enquête concernant le nommé V. sera poursuivie et poussée à fond. Cet individu recevant des émissions des postes britanniques pouvant être entendues de la voie publique, vous voudrez bien, à la première occasion, procéder à la saisie de l'appareil et dresser procès-verbal (exécution des prescriptions des articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 1941.) »* Le Cdt R. avise le Préfet de cette instruction donnée au Cdt de brigade

LA CHASSE AUX BALLONNETS BRITANNIQUES TRANSPORTANT DES TRACTS (COURRIER DE L'AIR.)

« Le 8 septembre 1941, vers 10 h 30, un ballonnet a atterri près du village de Chezeau commune de Thauron. Seul, le jeune P., âgé de 12 ans, a été témoin de l'atterrissage de ce ballonnet qui, à ses dires, venait de la direction du Nord. ... Le même jour, dans la matinée, un ballonnet identique a été découvert au bourg d'Auriat. (Pas de témoin.) »

« Les ballonnets semblent d'origine anglaise et sont utilisés pour la distribution de tracts sur notre territoire. 400 tracts ont été découverts à Saint Pierre de Chérignat et 200 à Ceyroux. Ces tracts sont intitulés « Jour et nuit, attaques non-stop de la RAF, et se terminent par « Courage on les aura ! » Ils ne contiennent aucune critique envers le gouvernement du Maréchal Pétain, ni contre qui que ce soit. Ils font ressortir les divers exploits de la RAF et portent la photographie de divers avions britanniques. Ci-joint un exemplaire. »

NDLR ; Ce rapport, daté du 12 septembre 1941, a été établi par l'adjudant commandant provisoirement la section de Bourgneuf ; par ailleurs membre depuis près d'un an du CDM (Camouflage de matériel), en charge notamment de la surveillance du char caché dans le secteur.

Dans son rapport 25 décembre 1941 au Lt Col. commandant par intérim, la 12ème Légion de Gendarmerie

le chef d'escadron R., commandant la compagnie de la Creuse fait mention de nouveaux ballonnets :

« Le 24 décembre, à deux heures, un avion suspect a survolé la partie nord du département de la Creuse selon une ligne Saint Vaury, Jouillat, Chatelus Malvaleix, Boussac. Des tracts ont été découverts à Glénic, Jouillat et Boussac. Deux ballonnets en toile caoutchoutée blanche de 4 mètres de diamètre utilisés pour diffuser les tracts ont été découverts, l'un à 8 heures, commune de Dun le Palleteau, l'autre à 10 heures, commune de Saint Dizier les Domaines. Les recherches immédiatement effectuées par les brigades n'ont pas donné d'autres résultats. Contrôle de surveillance du territoire avisé. »

Même origine et même destinataires : « Le 21 janvier 1942, deux ballonnets ... découverts l'un à 9 heures commune de Reterre canton d'Evau, l'autre à 12 heures, commune de Saint Loup, canton de Chambon. Venaient direction du N-E (Montluçon.) Cinq tracts (Courrier de l'air) découverts commune de Saint Loup. Aucun avion suspect n'a été entendu. Recherches immédiatement entreprises par la brigade n'ont rien donné. »



Documnt J. Ladant. (

De son côté, le Capitaine commandant la section de Guéret fait mention de « Quelques tracts d'origine anglaise ... ramassés (au cours de l'année 1941) sur le territoire de la circonscription » et signale « des tracts d'origine anglaise et communiste ont été découverts ... en août et novembre 1941. »

L'ÉTAT D'ESPRIT DES POPULATIONS

Il est surtout connu des historiens par les rapports des préfets, lesquels se fondent sur diverses sources, notamment les rapports de Police et de Gendarmerie. La Creuse n'a de policiers qu'à Guéret et Aubusson mais

compte au moins une brigade de gendarmerie par canton. Ci-après, des extraits de rapports du chef de la section de Bourgneuf. Les gendarmes sont alors très proches des populations.

« La population voudrait voir revenir les prisonniers qui font défaut pour l'exploitation des fermes. Elle réproche les mesures prises par les autorités occupantes à la suite des assassinats de Nantes et Bordeaux. (1) Elle prétend que ce n'est pas en employant de semblables procédés que l'Allemagne obtiendra une collaboration. »

« Le procès de Riom (2) ne semble pas intéresser le public. Aucune réaction ne se produit. »

« Fidèle à la politique intérieure suivie par le Maréchal, la population n'est pas partisane de la collaboration avec l'Allemagne. La Radio anglaise et dissidente est toujours écoutée mais les délinquants prennent toutes précautions utiles pour ne pas être inquiétés. La surveillance devient de ce fait inopérante. »

« Les événements actuels sont suivis avec intérêt. La majeure partie de la population souhaite la victoire des anglo-américains. Certains verraient avec plaisir un débarquement des troupes anglo-américaines sur le territoire français. La haine contre l'Allemagne ne diminuera pas tant que les prisonniers resteront dans les camps et seront privés de nourriture. » (3)

(Rapport du Lt, chef de section de Bourgneuf en date du 25 octobre 1942.)

« Le nouveau gouvernement [de Laval] fait actuellement l'objet de nombreuses conversations et de nombreuses critiques. Il est en général peu populaire auprès des populations paysannes. Certains prétendent que le nouveau gouvernement va entraîner la France dans une guerre aux côtés de l'Allemagne. Ils ne dissimulent pas qu'au cas où une mobilisation serait décrétée, ils n'obéiraient pas aux ordres d'appel sous les drapeaux. Ils déclarent cependant que s'il s'agissait de chasser de France les troupes d'occupation, ils repartiraient avec enthousiasme.

« La population fait actuellement preuve d'une certaine hostilité à l'égard des dirigeants de l'information. Elle déclare notamment qu'il est regrettable d'apprendre les événements qui se produisent en France par l'intermédiaire de la radio Suisse ou encore par toute autre radio étrangère. Elle reproche à M. Paul Marion de ne diffuser que des nouvelles sans intérêt telles que : guerre d'Extrême-Orient, vie à Paris, Secours national, etc.

« L'arrêt du procès de Riom n'a suscité aucune réaction sensible. Les partis avancés (ex-communiste et socialiste) voient dans la cessation des débats la preuve de la non-culpabilité des accusés.

« Aucune critique contre le chef de l'État. La population ne lui tient pas rigueur d'avoir modifié la forme du gouvernement car elle pense que cette modification a été imposée par l'Allemagne. Le bruit avait couru à Bourgneuf que 1 000 soldats allemands étaient arrivés à Limoges et occupaient la gare des Bénédictins. Certains prétendaient qu'il s'agissait de troupes ayant pour but de rétablir l'ordre au cas où l'accession au pouvoir du Président Laval aurait provoqué des troubles. « Comportement des démobilisés. Rien à dire sur les démobilisés. Ils paraissent être animés de bons senti-

ments envers le Maréchal, mais ont appris, avec un certain mécontentement, l'arrivée au pouvoir de M. Laval. Tous les démobilisés, prisonniers évadés, rapatriés, souhaitent ardemment la défaite totale de l'Allemagne. »

(Même source. Rapport du 24 avril 1942.)

NDLR. Il faut savoir que Laval, chassé du pouvoir le 13 décembre 1940, y est revenu, sous la pression des allemands, le 18 mai 1942, avec le titre de « Chef du gouvernement » Ce titre lui donne la possibilité de signer les lois et décrets, pouvoirs jusqu'alors réservés au Chef de l'État (Pétain.)

« Les émissions des radios anglaise et suisse sont toujours très écoutées. Les précautions prises par les auditeurs rendent la surveillance quasi-impossible.

« Les opérations sur le front soviétique sont suivies avec intérêt. La majeure partie de la population désire l'anéantissement des forces en présence mais il semble pourtant qu'il y ait davantage de partisans pour la Russie que pour l'Allemagne. L'occupation de Madagascar par les troupes anglaises, n'a pas diminué la sympathie en faveur de l'Angleterre et de l'Amérique. La propagande faite par la radio et par les conférenciers à ce sujet n'a modifié en rien l'opinion de chacun. Peu de partisans de la collaboration avec l'Allemagne, toujours considérée comme étant l'ennemie de la France.

« Le chef de l'État est toujours vénéré mais la population croit qu'il est actuellement obligé de se soumettre aux volontés du vainqueur. »

Même source. Rapport du 23 mai 1942.

« Les opérations militaires sur le front de l'Est sont suivies de très près. Une carte de ce théâtre d'opérations existe, à peu près dans toutes les demeures et la population se plaint de ce que les communiqués russes et anglais ne soient jamais diffusés par la radio française.

« Les populations rurales ne sont pas partisans de la collaboration pratiquée par le chef du gouvernement. Certains parents de prisonniers sont outrés d'entendre la radio française faire état de réceptions et de dîners offerts par les autorités françaises à des personnalités allemandes alors que les prisonniers souffrent dans les camps. On peut, d'après les dires des autorités municipales estimer à 95 % le nombre de personnes qui désirent l'anéantissement de l'Allemagne. »

Même source. 23 septembre 1942.

Observations. Toutes ces citations ont été extraites des Archives de la Gendarmerie, par Jean Michaud. Elles complètent celles qui ont déjà été mentionnées pour la période précédente. (Voir bulletin N°3 et 20)

Les lecteurs qui ont vécu cette période retrouveront dans leur mémoire certains faits évoqués, tels l'écoute des radios étrangères, spécialement britannique et suisse, librement jusqu'en octobre 1941, clandestinement ensuite, mais aussi le souvenir des cartes permettant de suivre l'évolution des combats sur le front Est, matérialisé par un fil de laine.

Ceux qui s'intéressent un peu plus à l'histoire noteront l'évolution de l'état d'esprit des populations qui expriment de plus en plus leur hostilité à l'Allemagne, étant toutefois rappelé que nous sommes encore en zone dite libre, donc

sans occupant et dans un département de polyculture où l'on mange à peu près à sa faim. Ils retrouveront aussi l'hostilité à Laval déjà relevée dès avant son éviction en décembre 1940. A cette époque, bien que le maréchal ait formellement revendiqué son engagement personnel dans la collaboration, l'opinion publique avait toujours tendance à considérer que ses actes les plus discutables étaient inspirés par son entourage. Les rapports de gendarmerie le considèrent désormais comme toujours « vénéré » (sous réserve que l'appréciation ne soit pas une manière de faire passer, sans se créer d'ennuis, les critiques vis à vis du gouvernement) mais ce n'est plus l'entourage, même si Laval est à nouveau ouvertement critiqué, qui est responsable des décisions les plus regrettables. Le Maréchal doit de plus en plus se soumettre aux volontés de l'occupant.

Les prisonniers sont souvent prétexte à récriminations mais, en cet été de 1942, les populations rurales creusoises semblent avoir définitivement basculé dans l'hostilité à ceux qui n'occupent pas encore la zone sud.

A noter aussi le rôle des radios et spécialement celui de la BBC. Il est peu question de propagande écrite hors celle diffusée par la RAF, (alors que dans la période précédente les rapports de gendarmerie font souvent état des tracts communistes) et pas du tout de journaux clandestins, lesquels existent déjà mais semblent avoir été peu répandus dans la Creuse rurale. Il faut aussi noter qu'il n'est pas question de la Légion, encore très active, mais elle est présente dans d'autres rapports. Il faut encore rappeler que durant la période considérée la Creuse est sous l'autorité du très répressif préfet Jacques Henry, que la « Relève » est engagée et que le 26 août a lieu la première rafle des Juifs étrangers.

L'historien soucieux de sociologie notera que la Creuse et spécialement l'ouest du département est une zone de petite propriété rurale, avec une population souvent pauvre, déjà très déchristianisée et votant majoritairement à gauche, ce terme incluant une forte dose de radicalisme. (4) S'il n'est pas creusois d'origine, l'historien sociologue se fera un devoir d'approfondir sa connaissance du monde rural, réservé mais accueillant (il l'a montré lors de la débâcle, puis pour l'accueil des Juifs), viscéralement attaché à sa terre, âpre au gain correctement acquis (il y a en Creuse peu de marché noir) fier de son travail, attaché au savoir donc à l'école, source de promotion sociale.

Tous les éléments d'une résistance précoce semblent donc réunis mais pourtant, hors cas des communistes qui obéissent, en Creuse comme ailleurs, aux directives du parti, elle ne se développera qu'assez tardivement, pour deux raisons au moins : la géographie et l'économie (5) qui ne justifient, à partir de novembre, qu'une occupation très limitée donc peu contraignante, et l'absence de leaders capables de canaliser, de guider, d'encadrer et d'animer les bonnes volontés, spécialement après la loi du 16 février 1943, instituant le STO.

(1) Exécution de cent otages (dont ceux de Chateaubriand.)

(2) Pour juger les « responsables » politiques et militaires de la défaite. Il n'ira pas à son terme.

(3) Les prisonniers sont une des grandes préoccupations des familles et du régime. Ils ne sont pas toujours correctement nourris et l'envoi de colis est alors considéré comme un devoir national.

(4) Les députés élus en 1936 sont majoritairement socialisme mais les municipalités sont souvent radicales.

(5) Voir texte de Jean Michaud « 1940-1944. Quelques aspects de l'histoire de la Creuse. »

HISTOIRE. QUELLE HISTOIRE ?

Les propos ci-dessus montrent que l'Histoire (avec une majuscule) est une discipline complexe et difficile mais qu'il existe des sources et des méthodes permettant d'approcher la vérité. Ce qui suppose toutefois un travail important, et beaucoup d'humilité.

Chacun a son « histoire » personnelle, souvent considérée comme la seule digne d'intérêt mais la somme des visions individuelles ne fait pas l'Histoire, même si chacun est persuadé que « sa » vérité est celle qui doit s'imposer à tous.

Terrible décadence de la culture. Jadis, dans les familles, en cas de discussion, c'était le manuel d'histoire pieusement conservé, voire celui du petit dernier qui fréquentait encore l'école primaire ou le collège qui faisait autorité. Aujourd'hui, la culture tend à devenir l'art de discourir sur tout, l'important n'étant pas le savoir mais l'opinion que l'on doit avoir sur toutes choses, à la lumière de ce que l'on a cru acquérir en regardant son petit écran ou mieux encore en faisant du tourisme. La visite des Pyramides tient lieu de connaissance de l'Égypte antique, celle du Parthénon de la civilisation grecque et la vue de New-York du haut de l'Empire State Building permet d'avoir une opinion sur l'ensemble des États-Unis. L'essentiel est, trop souvent, de pouvoir « épater » le copain ou le collègue qui n'a pas les moyens d'accéder à ce type de « culture. »

En ce début d'année chaque chaîne de TV a programmé films ou documents sur Auschwitz. Chaque téléspectateur a donc désormais son opinion sur le sujet, comme il a pu l'an dernier tout savoir sur le débarquement. Mais si l'on demandait à chacun combien de Juifs ont été exterminés ou le nombre de soldats américains morts sur les plages de Normandie, on obtiendrait sans doute des résultats surprenants. Combien de Français, combien de Creusois sont allés à Auschwitz-Birkenau ? Combien sont allés (plus près et moins onéreux) se recueillir dans les cimetières de nos alliés sur le sol français, là où ils sont tombés, non pour libérer leur territoire mais le nôtre ? Pas valorisant. Pas assez « chic. » Pas des destinations « dans le vent. »

Rien à voir avec la Résistance ? Sauf que, comme écrivait Marc Bloch : « C'est le passé qui éclaire l'étrangeté du présent. » Il est aussi possible de considérer « qu'il n'y a pas d'effet sans cause et de cause sans responsabilité. » Hitler n'est pas arrivé au pouvoir en Allemagne par le simple fait du hasard, il n'a pas pu réarmer par hasard, occuper l'Autriche la Tchécoslovaquie et pour partie la Pologne par hasard, triompher en France par hasard. Et la France n'a pas été vaincue par hasard. Nous avons dans un précédent bulletin rappelé les incohérences et les incompétences des militaires et des politiques dans l'entre-deux guerres. A-t-on depuis tiré les leçons de ces errements ? Celles nées de la Résistance et celles, toujours d'actualité, que contient le propos de Marc Bloch ?

CONSTATS (SUR « L'HISTOIRE » DE LA RESISTANCE)

Hors exceptions, les grands discours, qui exaltent « les valeurs » de la Résistance ne sont que paroles souvent vaines et fort éloignées des réalités de la Résistance. La « discourite » n'est pas, ne peut pas être l'histoire de la Résistance.

L'apologie, l'hagiographie, le culte des légendes, voire du nombril n'ont rien à voir avec l'histoire de la Résistance.

L'histoire n'est pas la somme des visions et mérites personnels auto-attribués.

Le témoignage peut être une source à prendre en compte par l'histoire mais les mémoires sont toujours ou presque « sélectives, infidèles et recomposées. » Il est exceptionnel de trouver un témoignage qui ne soit pas valorisant pour celui qui l'émet.

Ceux qui parlent le plus sont rarement ceux qui ont fait le plus. Le vrai courage est souvent muet.

Curieusement, il y a de moins en moins de Résistants mais de plus en plus de héros (en paroles). Quand il n'en restera plus qu'un, il aura tout fait.

« Les historiens ne pourront travailler sereinement que quand tous les résistants seront morts. » Vrai et faux. L'expérience montre, d'une part la difficulté qu'ont les jeunes historiens à reconstituer le contexte d'alors, d'autre part qu'ils ont besoin du vécu des anciens pour comprendre ce qu'il ne peuvent pas imaginer, donc expliquer.

L'historien et le chercheur ont besoin de beaucoup de temps, de beaucoup de travail et de beaucoup d'humilité pour faire œuvre d'histoire.

La Résistance doit s'inscrire dans « le temps long » de l'histoire. Rabâchage ?

PROBLEMES D'ETHIQUE

Vingt ans de recherche collective ont permis de rassembler beaucoup de matériaux qui, comme le prévoient nos statuts, seront versés aux Archives Départementales. Leur exploitation pose parfois des problèmes de conscience et d'éthique. A titre d'exemple :

1 – Certains « règlements de compte » ou impostures d'après libération, personnels ou politiques, ont parfois laissé des traces dans des documents ou archives. Dans certains cas ils peuvent et doivent être ouvertement dénoncés et nous l'avons fait. Dans d'autres cas nous avons rédigé des « mises au point » qui ont été communiquées aux familles et seront annexées aux documents versés.

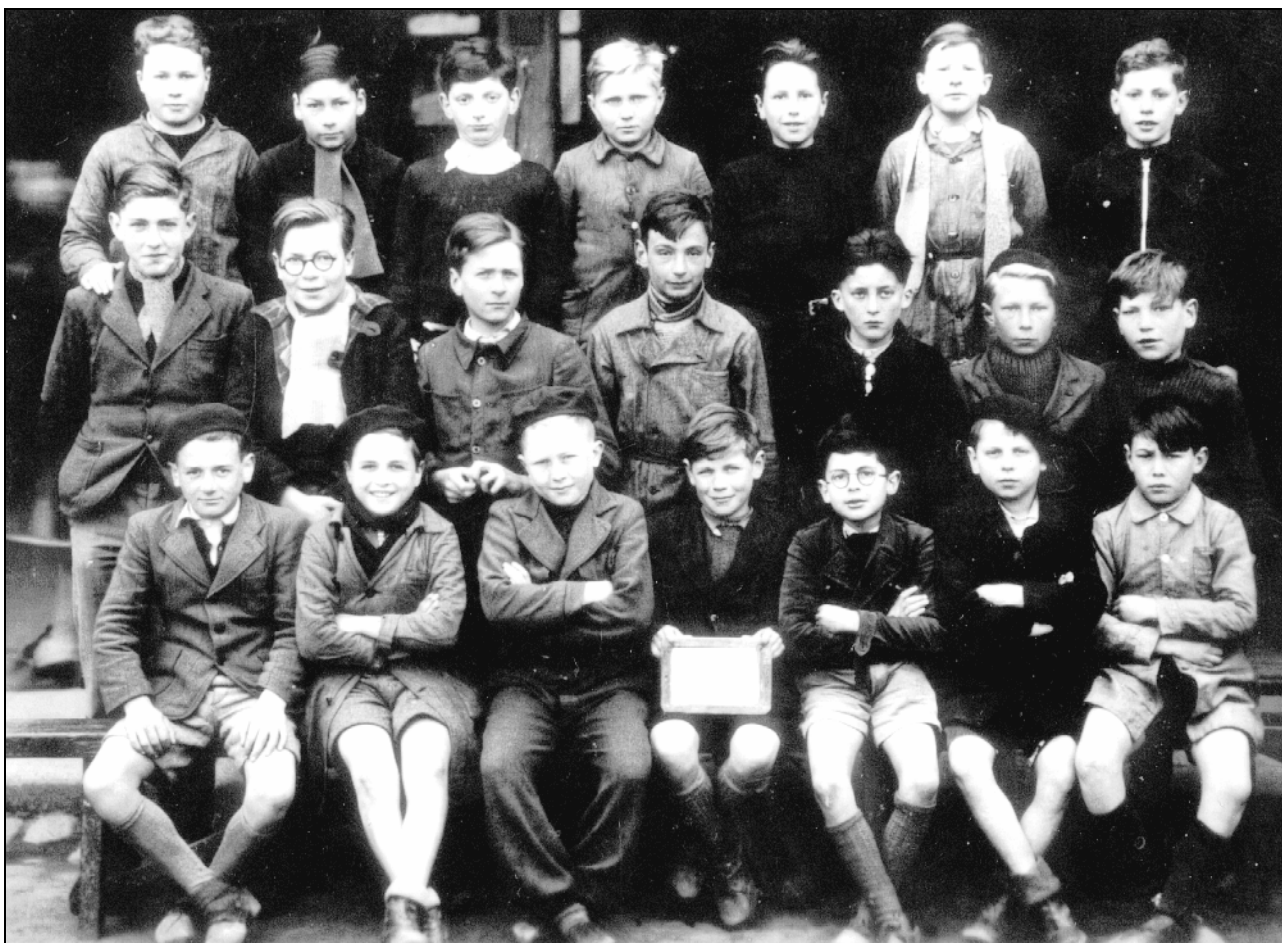
2 – Les archives officielles donnent parfois une appréciation ou une image moins glorieuse que celle que se sont attribué ou s'attribuent certains. Cas de conscience avec trois hypothèses : relater la vérité c'est gêner à titre personnel le fautif et le discréditer vis à vis des siens, ne rien dire et ne rien faire revient à trahir la vérité et parfois la mémoire de ceux à qui des mérites ont été empruntés ; annoter le document et demander lors du versement un délai de consultation c'est protéger le fautif et couvrir le mensonge.

3 – Chacun sait plus ou moins que la Résistance fut parfois affectée par les défaillances de ceux qui ont parlé sous les coups ou la torture. Tout le monde n'est pas Jean Moulin et bien peu disposaient de la pilule de cyanure qu'utilisèrent certains responsables parachutés. Il est des faits évidents dont nul ne parle car nul ne sait ce qu'il aurait fait en pareille circonstance et le voile de

l'oubli vaut pardon. Il en va autrement lorsque certains faits apparaissent dans des archives officielles et rien ne permet de penser que des archives de la Gestapo ne réapparaîtront pas un jour. Que peut, que doit faire le chercheur face à un document légalement accessible dans le cadre des textes qui régissent désormais la consultation des archives ? Nous avons en d'autres temps émis des réserves quant à la libéralisation de l'accès aux documents concernant la période 40-45 ; peut-être n'avions-nous pas tort. Nous avons surtout travaillé dans le cadre de l'ancienne législation et pris les engagements imposés alors. En conscience nous déposerons avec une demande de délai de consultation, mais le document source n'en sera pas moins accessible. En tout état de cause l'histoire devra bien prendre en compte un jour la réalité des faits, mais il est sans doute encore trop tôt.

3 – Faut-il ou ne faut-il pas évoquer les relations personnelles, spécialement entre hommes et femmes, libres ou non, qui ont pu avoir une incidence, positive ou négative, sur des faits de Résistance ? Faut-il, en toutes circonstances, ignorer la réalité, par respect pour les familles, même si elles expliquent ou justifient des défaillances préjudiciables à la Résistance ? L'histoire n'a pas à connaître de ce qui est du « strictement personnel » s'il n'a pas d'incidence sur les faits mais dans le cas contraire ? Il est en Creuse au moins un « document » que nous devons « éclairer » quant à ses origines. Avec ou sans demande de délai de consultation ?

CES ENFANTS QU'IL FALLAIT SAUVER



Élèves de la classe de René Larnaud, à Bourgneuf, année scolaire 1943- 44. Classe préparant au Certificat d'Études

Parmi eux 7 ou 8 enfants juifs « aryanisés, c'est à dire dotés de faux-noms et de faux papiers par le réseau Garel. Ils étaient sous contrôle de l'OSE (Œuvre de Secours aux enfants) et venaient de Montintin, en Haute Vienne.

Lors du colloque de 1996, à Guéret, René Larnaud avait évoqué ces élèves « réfugiés » qui lui avaient été confiés par le directeur de l'École mais dont il avait ignoré l'origine et l'identité réelle jusqu'au moment de l'inscription pour le Certificat d'Études, laquelle exigeait un extrait de naissance qu'ils ne pouvaient évidemment pas fournir. Ils furent cependant tous reçus, sous leur faux-nom. Nous savons aujourd'hui que des certificats en blanc furent fournis par l'Inspection Académique et qu'avec la complicité du directeur, ils eurent un nouveau parchemin à leur véritable nom.

Jusqu'à ces derniers mois, un seul était connu, Achard, (au 1^{er} rang, 5^{ème} en partant de la gauche, avec lunettes) de son vrai nom Claude Abraham, devenu professeur aux États-Unis. Le hasard lui avait fait rencontrer Jean Michaud à qui il avait raconté son séjour à Bourgneuf.

C'est aussi le hasard qui, à l'occasion du Colloque de Limoges, à l'automne dernier, mit en rapport un autre de ces élèves : Weissmann, alias Vuillaume) avec Castille et permit de reconstituer le parcours de ces enfants, d'en identifier quelques autres. Aussi de mieux apprécier le dévouement et les mérites du directeur qui les hébergea et les protégea, à l'internat du collège, bien qu'ils soient encore en classe primaire. Il les garda même durant les grandes vacances alors que l'établissement était fermé et au-delà, au moins pour certains. La recherche a été poursuivie localement par Maurice

Rousseau qui a pu identifier et parfois retrouver, avec des concours locaux, la plupart des élèves creusois, dont plusieurs ont souhaité reprendre contact avec leurs copains d'alors. Même phénomène qu'à Chabannes.

Nous avons aussi eu confirmation qu'un autre groupe d'enfants juifs était dans une autre classe, apparemment le « cours supérieur », avec un autre instituteur. Des recherches pour les identifier se poursuivent.

Nous savons encore qu'il y avait aussi des jeunes juives à l'école de filles où elles furent de même protégées par la directrice d'alors. Certaines sont semble-t-il identifiées.

Les anciens élèves de Larnaud envisagent de solliciter, à titre posthume, la reconnaissance de « Juste » pour le directeur qui les protégea. Peut-être les filles feront-elles de même pour leur directrice.

Il reste encore des recherches à faire pour le collège d'Aubusson et le Lycée de Guéret où les responsables se sont de même, bien conduits.

Ces informations prennent un caractère symbolique en ces temps où l'on parle à nouveau d'antisémitisme en France. Ce n'était pas le cas en Creuse et ce ne l'est manifestement pas davantage aujourd'hui.

LES « MAILLONS » MANQUANTS

Toute recherche butte périodiquement sur un ou des maillons manquants et il faut souvent beaucoup de temps pour relier deux éléments d'une même chaîne.

Nous avons mis un certain temps pour découvrir ce qui est désormais évident : l'enchaînement des différentes phases qui ont abouti aux parachutages. Pour les plus avertis il y avait eu divers acteurs : Gérard 2 pour la Creuse, son chef direct, Gérard 1 (Commandant Hennebert, alias Baron) que bien peu ont connu, responsable régional des opérations aériennes (COPA R.5), le DMR Ellipse (Déchelette) qui chapeautait le tout. Rares sont aussi ceux qui ont approché les radios dont on connaît plus ou moins les pseudos (Parthe et Ruthène ou le Négus et Dédé.)

On sait aussi parfois qu'avant Gérard 2, il y avait eu en Creuse Lévêque, qu'Hubert Gaudriot avait joué un certain rôle par ses attaches avec Limoges, qu'avant Baron il y avait eu Laplace (Deglise-Fabre), lequel avait été envoyé à Londres pour formation, en juillet 43, dans un Hudson piloté par le Cdt Vérité et était revenu en septembre par Lysander, qu'il avait été arrêté à Limoges fin octobre et avait avalé sa pastille de cyanure. Gérard a mis beaucoup de temps pour retrouver le maillon manquant entre Laplace et Baron, celui qui avait assuré l'intérim de novembre à la mi-janvier, mais il manquait toujours le premier maillon : qui avait recruté Laplace et l'avait envoyé en Angleterre ?

Quelques « spécialistes » savent que les armes et les fonds dépendaient de la « Délégation en France », c'est à dire de Jean Moulin, lequel avait, dans un premier temps, délégué un de ses proches auprès de chacun des « Mouvements » qui se sont regroupés pour former les MUR, puis auprès des régions. Le représentant de Moulin auprès de Libération fut ensuite en charge des régions 5 et 6. Il était connu par son pseudo : « Kim » et

mais son nom était Paul Schmidt. C'est donc lui qui organisa les premiers parachutages (dont ne profita pas la Creuse.) Il quitta la région en avril 43 mais il avait auparavant recruté et envoyé en Angleterre Paul Rivière, connu sous divers pseudos, qui devint ensuite le responsable des opérations aériennes pour toute la zone sud. C'est Paul Rivière qui désigna Laplace pour la R.5 et l'envoya se former en Angleterre. CQFD. Le maillon initial manquant était Paul Rivière.

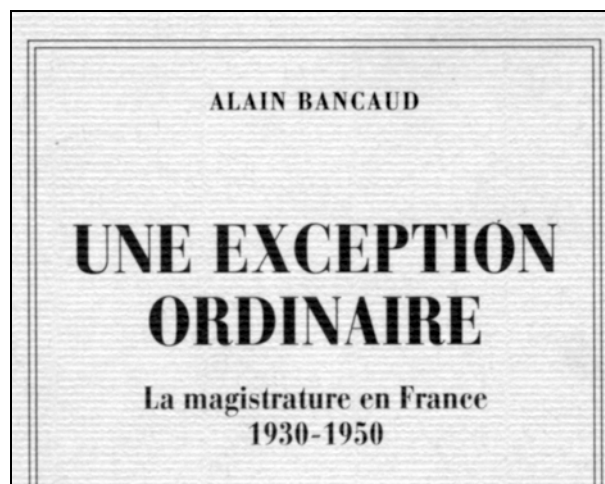
Reste à savoir (assez facile à imaginer) pourquoi la Creuse ne reçut pas d'armes en 1943, alors que des départements voisins bénéficièrent de parachutages et que les FTP en eurent par le SOE ?

Reste aussi à déterminer de façon précise ce qui justifiait les déplacements fréquents de François dans la région de Clermont Ferrand au printemps de 1943 et à l'automne dans la région de Montluçon.

Enfin, nous avons longtemps pensé que le premier parachutage, reçu le 8 février près de Bourgneuf, était dû au bon contact initial entre François et le DMR. En fait Ellipse n'avait pas seulement décidé sur la bonne mine de son interlocuteur. Il avait, information récente de Roudet qui n'y avait pas attaché d'importance et que ses camarades ont sans doute oublié, demandé que lui soit présenté un maquis constitué. Il avait certain jour passé en revue, sous des rafales de neige, ceux qu'abritait alors Le Coux. En la circonstance il ne s'agit pas d'un maillon manquant mais d'un maillon explicatif. Il montre combien il faut se méfier des déductions.

LA JUSTICE SOUS VICHY

Notre « Justice », en fonction de divers « dérapages » d'origines diverses, suscite depuis un certain temps diverses interrogations sur son fonctionnement et ses dysfonctionnements, lesquels nous « interpellent » comme citoyens. Simple coïncidence ? l'institution judiciaire fait l'objet d'ouvrages récents sur son comportement durant la période objet de nos investigations, auquel nous ne pouvons pas rester indifférents.



Couverture de l'ouvrage édité par Gallimard NRF essais 2002

Sous la 3^{ème} République, le pouvoir judiciaire était indépendant des autres pouvoirs, législatif et exécutif. Nous l'avons appris à l'école primaire dans les cours d'instruction civique que nous dispensaient alors nos instituteurs. Le maréchal Pétain ne l'ignorait pas car les

« actes constitutionnels » du 11 juillet 1940, qui fondent le régime de l'État Français, ne lui attribuent pas le contrôle du pouvoir judiciaire.

Par la loi du 17 juillet, il s'autorise toutefois à « relever de leurs fonctions, nonobstant toutes dispositions législatives et réglementaires contraires » les « magistrats, fonctionnaires et agents militaires et civils de l'État » ... Le 3 octobre, le Statut des Juifs (publié au JO du 18), offre la possibilité d'une autre forme « d'épuration » de la magistrature en chassant, au mépris de l'indépendance du pouvoir judiciaire, ceux qui répondent à la définition officielle du Juif. Enfin, malgré la loi du 23 décembre qui précise que tous les fonctionnaires, « à l'exception des magistrats de l'ordre judiciaire » sont placés sous l'autorité du Préfet, l'acte constitutionnel N°7 du 17 janvier 1941, (JO du 28) institue le « serment de fidélité » au Chef de l'État pour tous les fonctionnaires et dignitaires, inclus les magistrats.

Quelques jours plus tard, le 26, Joseph Barthélemy, considéré comme un éminent professeur de droit, remplace aux fonctions de Garde des Sceaux, Raphaël Alibert, conseiller d'État, Il le restera jusqu'au 27 mars 1943, date à laquelle il sera limogé par Laval. C'est donc sous son autorité que sera rédigée et appliquée la loi du 20 août 1941, antidatée du 14 au mépris des grands principes du droit français, pour permettre à des magistrats français de condamner à mort « sur ordre. »

La prestation de serment des magistrats aura lieu le 1^{er} septembre. C'est à dire après la loi du 17 juillet, les deux statuts des juifs et la loi du 14 août 1941. Il n'y aura cependant, dans toute la France qu'un seul refus, celui du juge parisien Paul Didier, qui sera aussitôt arrêté et interné au camp de Châteaubriant. Inutile de chercher au Palais de Justice de Paris une plaque en hommage à ce magistrat courageux. Il n'y en a pas.

Les autres corps concernés ne firent pas mieux. On ne connaît qu'un seul diplomate, ayant de même refusé de prêter le serment, mais lui ne pouvait pas se prévaloir de l'indépendance traditionnellement attribuée à la magistrature. Il faut évidemment pas oublier les conséquences : le refus du serment impliquait l'élimination du corps et l'incarcération, ce qui signifiait aussi la privation des moyens de subsistance pour la famille. Il est toutefois logique de penser que dans le cas de la magistrature, une « réaction générale des consciences » aurait permis d'éviter le pire.

C'est donc un corps tout entier (hors une exception) qui accepte sans réagir, l'aliénation de son indépendance vis à vis du nouveau pouvoir, alors qu'il s'était tout de même trouvé 80 parlementaires pour refuser la fin de la République.

Ce corps était alors, dans sa composition et ses origines, sensiblement différent de ce qu'il est aujourd'hui. On était souvent magistrat de père en fils et la profession était peu ouverte sur l'extérieur, certains auteurs évoquent même plus un titre qu'une profession et laissent entendre qu'il fallait être riche pour être juge. Il faut aussi se rappeler que l'enseignement d'alors entretenait une sorte de ségrégation sociale, l'accès au lycée n'étant progressivement devenu gratuit qu'entre 1928 et 1935.

Il existe de nombreux travaux (1), spécialisés ou généralistes, notamment des ouvrages récents (tels ceux dont

les couvertures sont reproduites dans ces colonnes), traitant de la Justice sous Vichy, de la mise en œuvre des lois d'exception et des lois raciales, des jugements qu'elles ont permis, et des tribunaux d'exception dans lesquels ont siégé, apparemment sans état d'âme, des magistrats professionnels.

Il n'est pas possible de synthétiser dans ce bulletin leurs observations et conclusions. Nous nous bornerons donc à reproduire quelques passages particulièrement révélateurs de ce que fut la Justice sous Vichy.

« Le régime [de Vichy] incarne une sorte de consécration extrême et caricaturale d'un modèle de Justice étatisée et fonctionnarisée. »

« Lois, décrets, circulaires, instructions, ont rarement été aussi nombreux. « la machine administrative n'a plus de frein », (selon Anatole de Monzie.) Les statistiques révèlent une activité judiciaire qui n'a jamais été aussi forte et sévère : des spécialistes parlent d'une explosion de peines carcérales. »

« Dans son allocution radiodiffusée d'octobre 1941, où Il [Pétain] annonce qu'il condamne les inculpés de la Cour de Riom, il proclame son attachement personnel, intime, au respect de la séparation des pouvoirs qui appartient au droit coutumier et assure qu'en conséquence, la Cour n'est pas dessaisie. »

« Lors de la réunion des premiers présidents de cour d'appel, de novembre 1943, qui est sans exemple dans l'histoire de la justice, il [Pétain] déclare : « Je n'ai pas de consigne à vous donner, car vous n'avez pas à en recevoir, et je respecte votre indépendance. » (alors que par son acte constitutionnel N° 7 du 27 janvier 1941 il leur avait imposé le serment de fidélité à sa personne !)

« Le Tribunal d'Etat, une des juridictions créées par Vichy pour réprimer d'une manière générale, « les activités de nature à nuire au peuple français » juge les résistants comme les trafiquants du marché noir, les avorteuses professionnelles ou les voleurs de colis pour les prisonniers de guerre. »

« Vichy est dominé par la croyance naïve et quasi-religieuse dans la toute puissance de la répression et dans l'efficacité de la menace de répression pour réaliser des miracles. » (Selon Barthélemy)

Les magistrats professionnels profitent de la politique de renforcement de l'État et de son autorité. Ils bénéficient d'abord de la défiance envers le personnel politique qui conduit à ne pas le faire juger par lui-même comme sous la 3ème République. Au sein de la Cour de Justice de Riom, ils occupent les fonctions du ministère public, comme au temps de la Haute Cour, mais ils deviennent en plus Juges du siège. »

« Vichy fait également appel à des magistrats ... pour siéger dans des commissions politico-administratives. ... Un ancien avocat général à la Cour de cassation est vice-Président de la commission de révision des naturalisations. Un Président de chambre à la Cour d'appel de Riom devient vice-Président de la commission spéciale des sociétés secrètes. »

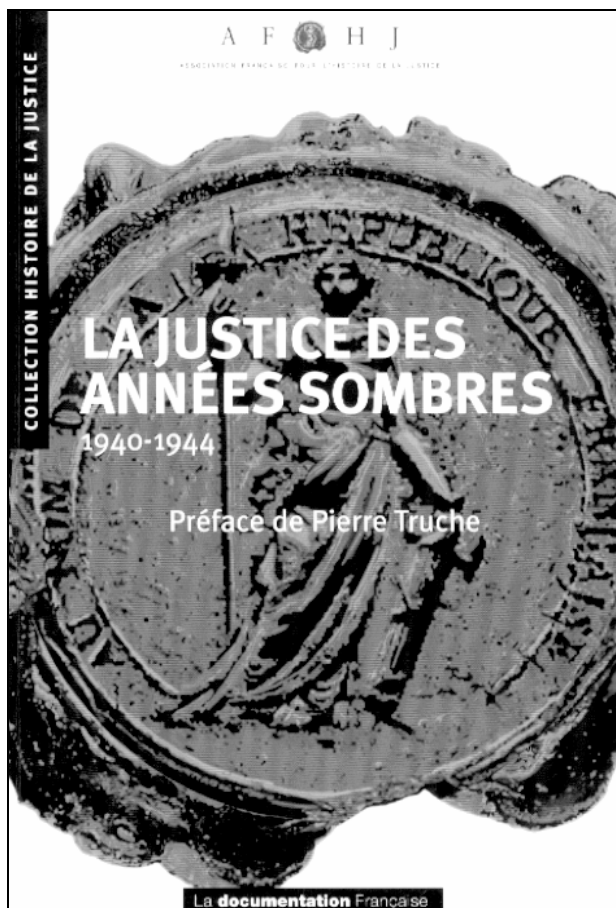
La Défense des intérêts supérieurs de l'État, de la patrie, de la famille, les amène même à se substituer aux personnes privées dans l'accomplissement de leur

devoir : le parquet se voit doter du pouvoir de se subsister à l'époux prisonnier dans l'initiative des poursuites contre l'amant de sa femme. » (loi du 23 décembre 1942.)

Une circulaire du 2 juillet 1941 [du ministre de l'Intérieur] prévoit qu'aucune mise en liberté ne sera prescrite sans consultation préalable de l'autorité préfectorale.

« Les interventions [du préfet] peuvent être fréquentes et parfois impérieuses, comme le reconnaît avec euphémisme et résignation le procureur général de Limoges à propos du préfet de la Creuse [Jacques Henry] qui réclame et obtient le déplacement du procureur d'Aubusson, comme il a exigé celui du commissaire de police et du capitaine de gendarmerie pour son manque d'activité et d'énergie... » (Remplacé par Rivals)

Ces quelques citations sont extraites des 45 premières pages de l'ouvrage de Alain Bancaud. (2) Elles montrent la subordination de la Justice au pouvoir, acceptée sans réserve par les magistrats.



Association française pour l'histoire de la Justice. N° 14. La Documentation Française. 2001.

L'ouvrage dont ci-dessus couverture contient les actes d'un colloque (journée d'études) sur le sujet. Il a la particularité d'être le fruit du travail collectif de magistrats et spécialistes réunis dans l'« Association française pour l'histoire de la justice. » Les magistrats qui s'intéressent au fonctionnement de l'institution judiciaire et ont le courage d'en dénoncer les dérives sous le gouvernement de Vichy signent de leur propre nom, mais ne font pas mention de leurs souvent hautes fonctions. Nous respecterons donc cette discrétion professionnelle.

Dans sa préface, Pierre Truche, Président de l'association, écrit : « L'impartialité du magistrat, les droits de la défense, se trouvaient dramatiquement confrontés à la raison d'État, habillée de chantage (condamnez à mort pour éviter l'exécution d'un plus grand nombre d'otages), au dévoiement des règles les plus solidement établies comme la non-rétroactivité des lois, à la création de juridictions d'exception, aussitôt remplacées par d'autres lorsqu'elles ne répondaient plus à la sévérité exigée d'elles, au choix des juges en fonction des résultats souhaité par l'autorité politique. »

En introduction, Denis Salas, Secrétaire général de l'association, cadre le sujet : « L'histoire judiciaire de Vichy se lit sur deux versants qui se font écho : d'un côté une politique répressive appliquée par l'appareil judiciaire et, au sein de celui-ci, la purge des professions (magistrature et barreaux) chargés d'accomplir cette mission. »

« Nul ne s'autorisait à l'époque à juger la loi au nom de principes supérieurs. Rien n'est plus opposé à notre culture politique que cette forme de désobéissance civile. Le légicentrisme républicain est le vêtement prestigieux par lequel Vichy habille sa réglementation antisémite. »

« La suppression de l'inamovibilité dès le 17 juillet 1940 donne une marge de manœuvre infinie au gouvernement. Il peut nommer ou écarter qui bon lui semble, aussi bien au siège qu'au parquet. »

« Sous la férule de directives ministérielles, il [le parquet] est d'abord le pivot de la répression par son rôle d'aiguillage des affaires pénales entre les juridictions d'exception et les tribunaux de droit commun. »

« Vichy réalise un double coup de force ; il abolit le lieu de la loi et se donne pour la loi. En supprimant le lieu d'élaboration du droit démocratique, le Parlement, la loi prend sens en lui et pour lui. Il confond sciemment l'origine du pouvoir et la source de sa légitimité. »

« Les juges ont à leur disposition l'exact instrument qui rationalise la violence étatique et l'enveloppe d'un manteau d'impunité. »

Alain Bancaud confirme et complète, dans sa communication sur les magistrats et juridictions d'exception de vichy, les propos de Denis Salas.

« La magistrature professionnelle est prise dans un mouvement complexe, contradictoire. Elle se trouve de plus en plus impliquée, avec l'élimination des tribunaux militaires et l'extension de la justice d'exception, en même temps que dépossédée des infractions les plus graves : la création des sections spéciales uniquement civiles en zone occupée est suivie quelques jours après par celle du tribunal d'État à la compétence générale concurrente et à la composition dominée par des juges non professionnels. »

En zone sud, il convient de prendre en compte un fait trop souvent ignoré (3) ; les sections spéciales jugent aussi quelques espions français au profit de l'Allemagne. Toutes affaires confondues elles jugent 8 398 inculpés, pour lesquelles elles prononcent 45 peines de mort (dont 12 contradictoires et exécutées) et 33 par contumace et 138 peines de travaux forcés à perpétuité (dont 54 par contumace.) ... A Limoges 5 peines capitales (dont 2 exécutées), 28 travaux forcés à perpétuité, 100 travaux

forcés à temps, et 114 réclusions, (dont 32 par contumace.)

Là encore il serait possible de multiplier les citations qui éclairent le fonctionnement de la Justice sous Vichy.

LA JUSTICE EN CREUSE

Les archives de la période 1940-45 n'ont été déposées que très tardivement et nous n'avons pas pu, jusqu'ici, en faire l'analyse complète. Nous reviendrons donc sur le sujet et évoquerons aussi le Conseil d'État dont un membre, « démissionné » parce que juif, rejoignit la Résistance creusoise. Nous avons toutefois d'autres sources qui nous permettent de dire que le comportement de la Justice en Creuse, ne fut pas sensiblement différent de la généralité.

En 1941, une femme de Jarnages « écopa » d'un mois de prison ferme pour avoir fait, à la craie, des « V » sur les volets de la fenêtre de sa maison et, semble-t-il, « mal répondu » aux gendarmes qui lui demandaient de les effacer.

En 1942, les magistrats de Bourgneuf condamnent sévèrement des Juifs fuyant les rafles en zone occupée, pour n'avoir pas fait viser leurs papiers au commissariat avant de quitter Paris et avoir franchi, sans autorisation, la ligne de démarcation. (4)

En 1944, au lendemain de la libération, les magistrats d'Aubusson, qui apparemment arrondissaient leurs fins de mois en assurant la censure des publications de l'époque, s'empressent d'envoyer leur démission de « censeurs », non pas au Préfet dont ils tenaient cette fonction, mais au Chef des FFI.

A Guéret, c'est un auxiliaire de Justice (huissier) qui exerçait les fonctions de « censeur. »

Attention : Il ne faut pas confondre les « internements administratifs » prononcés par décision préfectorale avec des décisions de Justice.

L'épuration du corps judiciaire fut semble-t-il relativement sévère mais on sait que le procès de Pétain fut mené par des magistrats qui lui avaient prêté serment de fidélité.

Il faut aussi savoir qu'en 1997, les auditeurs de justice [futurs magistrats] ont baptisé leur promotion du nom de Paul Didier qui « symbolise les valeurs de l'indépendance et de la désobéissance, la capacité de refus face à un état devenu illégitime. » L'auteur de l'information souligne toutefois que c'était alors « le temps des repentances. »

(1) Voir notamment : Les mémoires de Joseph Barthélemy sous le titre *Ministre de la Justice*. Pygmalion 1989 ; les actes d'un colloque organisé par l'IHTP en 1990, publié sous le titre *Vichy et les Français*. Fayard 1992 ; *L'épuration des magistrats sous Vichy*, Denis Peschanski. Loyel 1993 ; *Servir l'État Français*. Marc-olivier Baruch Fayard 1997 ; du même auteur (avec Olivier Duclert) *Justice, politique et République*. Complexe 2002 ; et un très grand nombre d'ouvrages de juristes

(2) Alain Bancaud, juriste et sociologue, est rattaché à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP.)

(3) Voir bulletin 35 sur les « Services spéciaux français » Un complément, établi à partir d'un ouvrage récent, rédigé à partir d'archives revenues de Moscou, paraîtra dans le prochain numéro.

(4) Voir communication de Jean Michaud au Colloque de 1996 consacré au sauvetage des enfants juifs.

AFFAIRE TODOROV (SUITE)

Nous avons, dans le précédent bulletin, évoqué la réédition de l'ouvrage qui avait fait l'objet d'une condamnation, par le TGI de Paris en date du 25 février 1998, sur plainte de Mme Fossey et de sa fille, avec pour tout changement la suppression d'une phrase et la modification d'un adjectif. Nous faisons état d'une nouvelle plainte (affaire plaidée le 15 décembre) dont le jugement mis en délibéré devait intervenir le 2 février. Le voici dans son intégralité :

« Attendu qu'il est de jurisprudence constante que les abus de la liberté d'expression prévus et réprimés par la loi du 29 juillet 1981 ne peuvent être réparés sur le fondement des dispositions de l'article 1382 du Code Civil ;

Attendu qu'en l'espèce les demanderesse, sous couvert du principe de l'autorité de la chose jugée attachée au jugement rendu par ce tribunal le 25 février 1998, relatif à la première édition de l'ouvrage écrit par M. Todorov, pour-suivent en réalité la réparation du dommage issu de l'atteinte à la mémoire de M. Albert Fossey dont elles considèrent que l'honneur et la réputation ont été blessés du fait de la réédition, dans une deuxième version du livre litigieux ;

Attendu qu'en conséquence leur demande ne peut être fondée que sur les seules dispositions de l'article 34 de la loi du 19 juillet 1881 ;

Que dès lors que M. Todorov et la société Les Éditions du Seuil font valoir que l'assignation qui leur a été notifiée les 5 et 10 novembre 2004 ne respectent pas les prescriptions de l'article 53 de la loi sur la presse et que cet acte doit être déclaré nul :

Par ces motifs,

Déclare nulle l'assignation délivrée les 5 et 10 novembre 2004 à la requête de Mme Gilberte Fossey, épouse Auberty et Mme Suzanne Fossey à l'encontre de Tzvetan Todorov et la société Les Éditions du Seuil.

Fait et jugé à Paris le 02 février 2005.

Il est paraît-il interdit de critiquer un jugement, mais pas de faire des constats.

1 – Le premier attendu du jugement du 2 février, pour tout citoyen sachant lire le français et jouissant de facultés normales, est en contradiction formelle avec le jugement initial rendu en 1998 par d'autres juges du même tribunal, sur le fondement des dispositions de l'article 1382 du Code Civil.

2 - L'assignation faisait essentiellement référence à « l'autorité de la chose jugée » en fait au mépris par M. Todorov de la décision de 1998, du TGI de Paris.

3 – L'application de la loi du 29 juillet 1881 se prescrit par un délai de trois mois. Le délibéré, pour aboutir au jugement ci-dessus a demandé 47 jours, ce qui a pour effet de prescrire toute référence à la loi de 1881. Simple hasard ?

4 - Le jugement peut évidemment faire l'objet d'un appel devant la Cour. Celle-ci suivra-t-elle les premiers juges ou les seconds ? Loterie judiciaire. Délai normal 2 ans. Coût estimé : au minimum 4 000 €. Mme Fossey est dans sa 95^{ème} année. Il n'y aura pas d'appel.

Nous reviendrons sur ce sujet qui dépasse de beaucoup le cadre de la procédure évoquée.

Reproduction interdite sauf accord préalable.

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Pdt : R. CASTILLE La Combe 23300 VAREILLES Tél. : 05 55 63 01 01

Secrétaire : S. CERCLIER 1 rue d'Armagnac 23000 Guéret 05 55 52 73 19